



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inspecteurs de l'éducation nationale

Question écrite n° 39094

Texte de la question

M. André Gérin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le rapport de monsieur Dasté portant sur la situation des inspecteurs de l'éducation nationale. Ce rapport vient d'être remis au Gouvernement. Le syndicat de l'inspection de l'éducation nationale partage l'analyse faite dans ce document. Plusieurs propositions sont faites dont la constitution d'un corps unique d'inspection. Il lui demande ce qu'entend prendre comme mesure le Gouvernement pour concrétiser les propositions du rapport en concertation avec les personnes intéressées.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est conscient du rôle important des inspecteurs de l'éducation nationale au sein du système éducatif. M. Pierre Dasté, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, a été chargé d'élaborer un rapport sur les missions et les statuts des corps d'inspection. Ce rapport formule un certain nombre de propositions relatives à la carrière des corps d'inspection. Suite à ce rapport, une concertation est engagée avec les organisations représentatives de ces corps, afin d'examiner les évolutions susceptibles d'être apportées à leurs missions, à leur recrutement, à leur formation et à leur carrière.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39094

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7217

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1458